

Gestion de placement Manuvie Limitée
500 King Street North, Del Stn. 500 G-B
Waterloo (Ontario) Canada N2J 4C6

M. JEAN ECHANTILLON
123, RUE VILLE
BUREAU 1234
TORONTO (ONTARIO) A1A 1A1
XX
XX
XX

FORMULAIRE DE PROCURATION

La présente procuration **est sollicitée au nom de Gestion de placements Manuvie limitée** (« GP Manuvie limitée »), le gestionnaire des organismes de placement collectif (« OPC ») énumérés ci-après.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE TITRES DU Fonds de revenu à taux variable Manuvie (le « **Fonds** »)

Les renseignements sur les questions soumises au vote à l'assemblée extraordinaire (définie ci-dessous) sont présentés dans la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction jointe à l'Avis de convocation à l'assemblée extraordinaire. **S'il y est autorisé par la présente procuration et à moins d'indication contraire, le fondé de pouvoir de la direction nommé ci-après votera POUR les résolutions indiquées aux présentes.** Si des modifications sont proposées aux points figurant dans l'Avis de convocation à l'assemblée extraordinaire, ou si une question est dûment soumise à l'assemblée extraordinaire, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux fondés de pouvoir de voter selon son bon jugement à l'égard de toute modification ou question soumise à l'assemblée extraordinaire. **Le soussigné révoque par les présentes toute autre procuration précédemment donnée à l'égard de l'assemblée extraordinaire.** La présente procuration doit être signée par le porteur de titres ou son mandataire autorisé par écrit. Si le porteur de titres est une personne morale, la procuration doit porter le sceau de l'entreprise ou être signée par un de ses dirigeants ou par un mandataire dûment autorisé. La signature doit correspondre au nom qui est imprimé aux présentes. Si deux personnes ou plus sont désignées, elles doivent toutes signer. Si la procuration ne porte pas de date dans l'espace prévu à cet effet, elle sera réputée porter la date de sa mise à la poste par la direction.

Instructions concernant la personne désignée

1. Vous avez le droit de désigner une autre personne ou société (en présentant tout document pertinent) de votre choix, autre que les fondés de pouvoir de la direction nommé ci-après, qui n'a pas besoin d'être porteur de titres du Fonds pour assister à l'assemblée extraordinaire et agir en votre nom. Si vous souhaitez modifier la désignation, nous vous encourageons à le faire en ligne à l'adresse www.proxyvote.com. En procédant ainsi, vous vous exposez moins au risque de perturbations de la livraison du courrier dans le contexte actuel. Vous pourrez également communiquer plus facilement l'information sur la procuration créée à toute autre personne que vous aurez désignée pour vous représenter à l'assemblée extraordinaire. **Si vous souhaitez désigner une personne, veuillez indiquer le nom du titulaire de la procuration et fournir un NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE unique pour que la personne désignée puisse assister à l'assemblée extraordinaire. Entrez le numéro dans l'espace prévu à cet effet ci-dessous, ou en ligne à l'adresse www.proxyvote.com.**
2. Si, au moment de remplir votre formulaire de procuration, vous ne désignez aucune personne ou si vous ne fournissez pas le numéro d'identification et le nom exact de la personne désignée à toute personne (autre que les titulaires de la procuration nommés) qui a été désignée pour accéder à l'assemblée extraordinaire et voter en votre nom, cette personne ne pourra pas accéder à l'assemblée extraordinaire ni voter en votre nom.
3. Pour que votre personne désignée puisse accéder à l'assemblée extraordinaire, vous devez lui fournir le **NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE, À HUIT CARACTÈRES, ainsi que le NOM EXACT.** La seule façon de valider la présence d'une personne désignée à l'assemblée extraordinaire est au moyen du **NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE, À HUIT CARACTÈRES, ainsi que le NOM EXACT.**
4. Si vous ne créez pas de numéro d'identification de la personne désignée (à huit caractères), votre personne désignée ne pourra pas accéder à l'assemblée extraordinaire.

Le porteur de titres ou son fondé de pouvoir ou sa personne désignée ne peut voter qu'à l'égard du Fonds dans lequel le porteur de titres détient des titres à la fermeture des bureaux le vendredi 21 août 2020. En cas de divergence quant à la propriété des titres d'un porteur de titres entre les registres de GP Manuvie limitée, de l'agent chargé de la tenue des registres et des transferts du Fonds et la présente procuration, le Fonds s'en remettra uniquement aux registres de GP Manuvie limitée pour déterminer la propriété.

Pour être valides, les formulaires de procuration doivent être reçus à l'adresse suivante : Data Processing Centre, P.O. Box 3700, Stn Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9 **au plus tard à 10 h (heure de Toronto), le mercredi 30 septembre 2020**, ou au moins 24 heures (compte non tenu des samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise de toute assemblée extraordinaire ajournée ou remise; les formulaires de procuration peuvent sinon être remis par Internet pendant l'assemblée extraordinaire.

Assurez-vous d'exercer votre droit de vote à l'égard des titres et de lire la résolution pertinente indiquée au verso de la présente procuration.

VOS DIRECTIVES DE VOTE

Le texte intégral de la résolution figure dans la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Veuillez cocher « pour » ou « contre » à l'égard de la question décrite ci-après.

VOTE PAR INTERNET : Pour voter par Internet de partout dans le monde, visitez le site www.proxyvote.com. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur le formulaire de procuration. Votre fondé de pouvoir ou personne désignée aura pour sa part besoin des renseignements susmentionnés.

VOTE PAR LA POSTE : Pour voter par la poste de partout dans le monde : 1. Remplir la présente procuration. 2. Signer et retourner la procuration dans l'enveloppe ci-jointe.

VOTE PAR TÉLÉCOPIEUR : Pour voter par télécopieur de partout dans le monde : 1. Remplir la présente procuration. 2. Télécopier à : 514 281-8911 ou 905 507-7793.

VOTE PAR TÉLÉPHONE : Pour voter par téléphone de partout en Amérique du Nord : vous pouvez donner votre directive de vote par téléphone au 1 800 474-7501 (français) ou au 1 800 474-7493 (anglais). Vous ne pouvez pas utiliser le service de vote par téléphone pour voter le jour de l'assemblée extraordinaire. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur le formulaire de procuration.

Si vous votez par la poste ou par télécopieur, vous devez remplir la présente procuration et elle doit être reçue avant 10 h (heure de Toronto), le mercredi 30 septembre 2020. Si vous avez des questions sur la façon de remplir ce formulaire, veuillez communiquer avec GP Manuvie limitée au 1 888 588-7999.

À moins qu'un fondé de pouvoir ait été désigné conformément au processus susmentionné à la rubrique Instructions concernant la personne désignée et selon les modalités ci-après, je, soussigné, porteur de titres du Fonds, nomme par les présentes **Nicholas Smith**, Directeur, Conformité de GP Manuvie limitée, ou au lieu de cette personne **Sanjiv Juthani**, chef, Gestion des produits, Fonds communs de GP Manuvie limitée, comme fondé de pouvoir du soussigné, pour assister à l'assemblée extraordinaire des porteurs de titres du Fonds (l'« assemblée extraordinaire ») qui aura lieu virtuellement à 10 h (heure de Toronto) le jeudi 1er octobre 2020 et à toute reprise d'une assemblée extraordinaire en cas d'ajournement, et y agir en mon nom à l'égard de tous les titres des Fonds que je détiens, de la même manière, dans la même mesure et selon les mêmes pouvoirs que si j'y assistais. Sans restreindre la portée générale des pouvoirs conférés par les présentes, ledit fondé de pouvoir reçoit la directive d'exercer les droits de votes de la façon décrite ci-après.

Changement de personne désignée (facultatif)

Si vous souhaitez désigner une autre personne – autre que la ou les personnes susmentionnées – pour assister à l'assemblée extraordinaire, et à toute reprise d'une assemblée extraordinaire en cas d'ajournement, de la même manière, dans la même mesure et selon les mêmes pouvoirs que si vous y assistiez, rendez-vous à l'adresse www.proxyvote.com. Vous pouvez également, dans l'espace prévu aux présentes, inscrire votre nom ou le nom de l'autre personne qui assistera à l'assemblée extraordinaire et fournir un **NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE EN UTILISANT TOUTES LES CASES** pour que votre personne désignée puisse accéder à l'assemblée extraordinaire. Vous pouvez indiquer de quelle façon votre personne désignée votera à l'égard des questions qui pourront être présentées à l'assemblée extraordinaire ou à toute reprise d'une assemblée extraordinaire en cas d'ajournement. À moins d'instructions contraires de votre part, votre personne désignée disposera des pleins pouvoirs pour assister à l'assemblée extraordinaire, voter et prendre des décisions à l'égard de toutes les questions qui pourraient être présentées à l'assemblée extraordinaire ou à toute reprise d'une assemblée extraordinaire en cas d'ajournement, même si ces questions ne figurent pas dans le formulaire de procuration ou dans la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction pour l'assemblée extraordinaire. Vous pouvez également modifier votre personne désignée en ligne à l'adresse www.proxyvote.com.

Pour que votre personne désignée puisse accéder à l'assemblée extraordinaire, vous DEVEZ lui fournir le NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE, À HUIT CARACTÈRES, ainsi que le NOM EXACT. La seule façon de valider la présence d'une personne désignée à l'assemblée extraordinaire virtuelle est au moyen du NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE, À HUIT CARACTÈRES, ainsi que le NOM EXACT que vous indiquerez ci-après.

VEUILLEZ INSCRIRE DANS L'ENCADRÉ, EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE, LE NOM DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE

MAXIMUM 22 CARACTÈRES – VEUILLEZ ÉCRIRE LISIBLEMENT

CRÉEZ UN NUMÉRO D'IDENTIFICATION À HUIT (8) CARACTÈRES DE POUR VOTRE PERSONNE DÉSIGNÉE

→

LE CODE DOIT COMPORTER HUIT CARACTÈRES – VEUILLEZ ÉCRIRE LISIBLEMENT

REMPILIR CETTE SECTION POUR VOTER (REMPISSEZ UNE SEULE CASE « » PAR LIGNE À L'ENCRE NOIRE OU BLEUE)

FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE MANUVIE

Résolution, telle qu'elle est énoncée à l'annexe A de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 8 septembre 2020, approuvant la fusion du Fonds de revenu à taux variable Manuvie avec le Fonds d'obligations américaines sans restriction Manuvie, et autorisant toutes les mesures relatives à la fusion.

VOTER POUR VOTER CONTRE N° DE RÉFÉRENCE 110-200 N°RE DE TITRES 12345678 N° DE CONTRÔLE 9999 9999 9999 9999



Fait le _____ 2020

Nom du porteur de titres (en caractères d'imprimerie)

Signature du porteur de titres

1 2 3 4 5 6 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 1 2 3 4 5 6